



# PLAN DE COURS

## CONDUITE SÉCURITAIRE DE CHARRIOT ÉLÉVATEUR

### Objectifs

À la fin de la formation, le participant sera en mesure d'opérer de façon sécuritaire un charriot élévateur conformément aux normes en vigueur :

*RSST, article 256.3 :*

*Formation du cariste : Un charriot élévateur doit être utilisé uniquement par un cariste ayant reçu :*

*1° une formation qui porte notamment sur:*

- a) les notions de base relatives aux chariots élévateurs;*
- b) le milieu de travail et ses incidences sur la conduite d'un charriot élévateur;*
- c) la conduite d'un charriot élévateur;*
- d) les règles et mesures de sécurité.*

*2° une formation pratique, effectuée sous la supervision d'un instructeur, qui porte sur les activités liées au charriot élévateur, tels le démarrage, le déplacement et l'arrêt, la manutention de charges et toute autre manœuvre nécessaire à la conduite d'un charriot élévateur. La formation pratique doit être réalisée, dans un premier temps, si possible, à l'extérieur de la zone réservée aux opérations courantes et être ensuite complétée dans la zone habituelle de travail. De plus, la formation prévue aux paragraphes 1° et 2° comprend les directives sur l'environnement de travail, les conditions spécifiques à celui-ci ainsi que le type de charriot élévateur qu'utilisera le cariste.*

### Apprenant visé

Toute personne de 16 ans et plus satisfaisant aux exigences psychométriques et physiques.

### Contenu

- Types d'accidents
- Types de charriots, leurs caractéristiques et leur mode d'alimentation
- Concept de stabilité
- Situations de renversement
- Systèmes d'alimentation, leurs particularités et les mesures de sécurité
- Ronde d'inspection propre à chaque type de charriot
- Identification des techniques de conduite préventive

---

# Formule pédagogique

Formation théorique et pratique avec évaluation

---

## Durée

Théorie de quatre (4) heures

Pratique d'environ une (1) heure

---

## Matériel pédagogique

- Livret du cariste
- Charriot élévateur pour la partie pratique

---

## Mode d'évaluation et sanction

- Examen théorique formatif
- Évaluation théorique
- Évaluation pratique

À la fin de la formation l'apprenant recevra une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation et le type de charriot utilisé pour l'évaluation pratique.

---

## Requis

Pour la partie théorique, l'apprenant doit savoir lire et écrire en français (fonctionnel). L'apprenant doit être détenteur d'un permis de conduire si l'opération du chariot élévateur se fait dans un lieu public.

Pour l'évaluation pratique en entreprise, s'assurer de la présence d'un gestionnaire ou d'un responsable dans le but :

- De faire connaître la politique de l'établissement concernant l'utilisation sécuritaire des chariots élévateurs
- D'accorder un suivi à des éléments abordés lors de la formation (s'il y a lieu)
- De fournir un chariot élévateur et un environnement sécuritaire

---

## Coût

160 \$ + taxes par personne pour un groupe de 12 participants.\*

---

\* Coût en vigueur au 12 septembre 2018